DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE D'ALSACE DURANT DES TRAVAUX SUR UNE CHAMBRE FRANCE TELECOM

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du 26 octobre 2015 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux sur une chambre France Télécom,

- **La circulation se fera sur chaussée rétrécie, au niveau du N°131 et du N°133 rue d'Alsace. La circulation pourra être modifiée en fonction des nécessités du chantier.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'Entreprise. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 octobre 2015

Le Maire,

David VALENCE